



Justice des mineurs et Protection de l'Enfance : la CGT PJJ reste mobilisée !

Pour rappel, en novembre dernier, la commission des lois de l'Assemblée Nationale a rejeté deux articles de la proposition de loi Attal « visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents ». Cela constituait une première victoire pour la justice des mineurs contre les idées sécuritaires et répressives.

Toutefois, d'autres dispositions continuent à menacer notre modèle éducatif.

La CGT PJJ poursuit son travail de rencontres auprès des parlementaires

Cela a notamment pour objectif de lutter contre le reste de cette proposition de loi (au débat le 27 janvier) qui vise à instaurer une condamnation indirecte pour les parents dont les enfants auraient commis des crimes ou des délits, ainsi qu'une amende civile pour les parents qui ne se présenteraient pas aux audiences en assistance éducative. Mais ces échanges ont aussi pour but de sensibiliser les parlementaires contre une autre proposition de loi du groupe Les Républicains qui prévoit quant à elle de suspendre les allocations familiales aux parents de mineurs criminels ou délinquants (au débat le 6 février).

Lors de notre rencontre avec le nouveau garde des Sceaux, celui-ci s'est dit opposé à de telles mesures, sans intérêt éducatif et qui ont surtout pour conséquences d'ajouter des difficultés supplémentaires à des familles déjà démunies. Nous espérons donc que le ministre saura s'y opposer afin que ces propositions ne soient pas soutenues par le gouvernement.

La CGT PJJ engagée aussi sur la Protection de l'Enfance

Notre organisation syndicale participe également à une audition dans le cadre d'une commission d'enquête sur la protection de l'Enfance le 22 janvier afin de porter ses idées destinées à améliorer la prise en charge de la jeunesse en danger. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces dossiers.

LA CGT PJJ

TOUJOURS MOBILISÉE POUR UNE SOCIÉTÉ ET UNE JUSTICE DÉDIÉES À L'ÉDUCATION ET À L'AVENIR DE LA JEUNESSE

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514

Montreuil Cedex Tél. Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : national@cgtppj.fr – Site internet : www.cgtppj.org - Facebook : CGT PJJ Justice